

CTM du 28 novembre 2018 : Quand le ridicule ne tue pas...

Le 28 novembre 2018 se déroulait, au Millénaire, le Comité Technique Ministériel (CTM) de repli du 22 novembre dernier, faisant suite au boycott des organisations syndicales CGT-FO-CFDT-FSU.

Ce comité devait traiter dans son ordre du jour, en premier point, des différents projets de textes inhérents à la réforme de la chaîne de commandement, réforme signée par l'UFAP, SEULE organisation syndicale à porter un tel projet.

Malgré l'opposition unanime des organisations syndicales CGT-FO-CFDT, notre administration, bien aidée par son allié de toujours, persiste dans sa marche forcée, faisant fi des arguments des uns et des autres, afin de mettre en œuvre une réforme peu ambitieuse, injuste et ne profitant qu'à quelques-uns.

Pour la CGT Pénitentiaire, la stratégie est claire... Bloquer à tout prix la revendication légitime de la majorité des personnels du corps d'encadrement et d'application, portée depuis 2002 par la CGT : La catégorie B.

Ce CTM s'annonçait donc mouvementé...Et il le fut...

En introduction de la présentation de cette réforme, les membres du CTM se voient attribuer une pochette, sur table, avec une trentaine d'amendements imposés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFF) au projet de texte initialement remis... Il nous est même fait état de possibles modifications de ce texte après ce CTM, car l'administration n'a pas reçu l'ensemble des réponses de la DGAFF à leurs sollicitations.

Pour la CGT Pénitentiaire, il était inconcevable de continuer à travailler sur un texte non abouti, qui plus est, avec de nombreux documents de travail remis le jour même sur table. La CGT Pénitentiaire, en organisation responsable, a donc demandé en premier lieu, un report. Cette demande a été suivie par FO, la CFDT et FSU.

Malgré notre insistance, le ministère a refusé cette demande de report !

Trop, c'est trop ! La CGT Pénitentiaire a quitté la salle. Il était inconcevable pour notre organisation de participer à cette mascarade qui consistait à travailler sur un texte non finalisé dans de telles conditions. FO et la CFDT en ont fait de même.

La CGT Pénitentiaire continuera à se battre et à s'opposer à des pratiques d'un autre temps, qui n'ont pas leur place au sein d'un ministère, soi-disant garant de la justice.

Montreuil, le 29 Novembre 2018